ACADÉMIE
DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Division des Examens et Concours (DEC)
Examens professionnels (DEC4)

NOTE AUX CANDIDATS
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
MENTION COMPLEMENTAIRE
BREVET PROFESSIONNEL
Candidats individuels ou inscrits à une formation d'enseignement à distance

SESSION JUIN 2024 - OUVERTURE DU SERVEUR INTERNET

- **du 9 octobre 2023 à 9h00 au 17 novembre 2023 à 18h00 pour les Brevets Professionnels**
- **du 9 octobre 2023 à 9h00 au 17 novembre 2023 à 18h00 pour les Mentions Complémentaires de niveau 4**

http://www.ac-limoges.fr, rubrique "Scolarité / Etudes / *Examens*", Examen
ou
https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login

ATTENTION : Les inscriptions se font uniquement par Internet. **AUCUNE INSCRIPTION NE SERA RECUE APRES CES DATES**.

1. PRE-INSCRIPTION :

Vous devez vous connecter au portail candidat CYCLADES disponible sur le site www.ac-limoges.fr rubrique « scolarité/ études/ Examens » puis « **examens** » et choisir l'examen concerné.
https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login
Inscrivez-vous rapidement sans attendre les derniers jours avant la date de clôture : vous éviterez ainsi les risques d'encombrement.

Si vous vous êtes déjà présenté à la session 2023, vous avez déjà un compte Cyclades : allez directement à l'étape 2.

Etape 1 : Créer votre compte Cyclades
Cette étape est nécessaire pour pouvoir vous inscrire. Votre adresse mail doit être valide et unique. **Conservez bien votre mot de passe pour pouvoir vous connecter tout au long de la session et accéder aux documents mis à votre disposition dans votre espace candidat.** Suite à la création de votre compte, vous recevrez un mail : vous avez 48h pour cliquer sur le lien **« Activer mon compte »**, sinon votre compte sera supprimé.

Etape 2 : Vous inscrire
Connectez-vous à votre compte et procédez à votre inscription via l'onglet « m'inscrire ».
A l'issue de l'inscription, ne pas oublier d'enregistrer.
Aller dans l'espace « mes documents » pour éditer la confirmation d'inscription et la liste des pièces justificatives.

- Vous pouvez ensuite modifier votre pré-inscription **jusqu'au -- novembre 2023 avant 18h00.**

- Si vous changez d'adresse postale, vous devrez aussitôt communiquer la nouvelle adresse, par courriel au Rectorat via les adresses indiquées ci-dessous.

2. INSCRIPTION DEFINITIVE :

Dès la finalisation de votre inscription sur internet :
- enregistrer votre inscription,
- télécharger votre récapitulatif d'inscription en cliquant sur « visualiser/imprimer » ou dans le menu « Mes documents »,

Vous devrez le vérifier, le compléter ou le corriger, au stylo rouge, le signer, et le renvoyer avant le 24 novembre 2023 au:

Rectorat de Limoges
DEC 4 – MC 3 ou 4 pour les mentions complémentaires,
DEC4 – BCP pour les baccalauréat sprofessionnels
DEC4 – BP pour les Brevets Professionnels
13 rue François Chénieux
87031 LIMOGES CEDEX

- Aucune modification ultérieure à la signature ne sera admise.

3. LISTE DES PIECES A JOINDRE

La confirmation d'inscription devra être renvoyée à mes services accompagnée des pièces suivantes:

a- BREVET PROFESSIONNEL :

- photocopie lisible de la pièce d'identité;
- photocopie du diplôme permettant l'inscription au BP (CAP, MC, Baccalauréat professionnel);
- photocopie de la décision d'aménagement d'épreuves de la session antérieure, en cas de redoublement.
- Justificatif de l'expérience professionnelle de 2 ans minimum (contrat de travail ou d'apprentissage)
- <u>Pour les candidats à l'unité de contrôle terminale</u>:
  a. attestation en cours de formation précisant la durée pour les apprentis;
  b. justificatif de l'expérience professionnelle 2 ans ou 5 ans selon le diplôme possédé (contrat de travail, d'apprentissage, de professionnealisation…);
  c. photocopie du relevé des notes obtenues à une session précédente (pour les candidats ayant échoué à l'examen);
  d. photocopie du diplôme possédé ou du relevé de notes ouvrant droit à dispenses,
  e. attestation de dispense d'épreuves (Validation d'Acquis de l'Expérience)
  f. attestation de formation relative en toute ou partie au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied. (voir annexe 1)

b- MENTIONS COMPLEMENTAIRES :

- photocopie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité
- Une photocopie du baccalauréat (général, technologique ou professionnel) ou d'un diplôme classé au moins au niveau 4 pour les MC4
- Une photocopie d'un diplôme classé au moins au niveau 3 pour les MC3
- photocopie de la décision d'aménagement de la session antérieure, enc as de redoublement.
- un certificat de scolarité pour les candidats scolaires, apprentis ou stagiaires de la formation continue
- une photocopie du contrat d'apprentissage ou des contrats de formation
- les certificats de travail (pour les candidats ayant accompli trois années d'activités professionnelles) dans un domaine professionnel en rapport avec la finalité de la mention;
- le ou les relevés de notes pour les candidats ayant subi l'examen au cours des sessions précédentes et désirant conserver le bénéfice de certaines notes.
- l'attestation de formation en toute ou partie relative au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied. (Annexe 1)

4- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les candidats sollicitant un aménagement d'épreuves doivent le signaler à l'inscription et devront cocher le statut handicapé.
Pour les candidats en situation de repasser l'examen, la décision d'aménagement antérieure reste valable pour l'année suivante. Dans ce cas, **les candidats joindront à leur confirmation d'inscription une copie de la décision.**
Si des aménagements complémentaires sont nécessaires, les candidats formuleront une nouvelle demande. Pour être recevables, les **demandes devront être formulées et transmises au médecin désigné par la CDAPH au plus tard avant la fin des inscriptions**.
Informations sur les aménagement d'épreuves : https://www.ac-limoges.fr/examens-informations-generales-et-pratiques-121944#summary-item-0

Si au moment de l'inscription par internet, vous répondez « Non » à la rubrique « autorisation de communication à la presse », votre résultat ne figurera ni dans la presse locale, ni sur les serveurs internet commerciaux de diffusion des résultats d'examen.
Si au moment de l'inscription, vous répondez « Non » à la rubrique « Communication de vos résultats aux collectivités territoriales » votre nom et votre adresse ne seront pas transmis aux collectivités territoriales en vue d'une éventuelle remise de récompense.

Pour les candidats ayant échoué à l'examen précédemment, munissez-vous de votre relevé de notes au moment de votre inscription.
Vous êtes tenu de choisir la forme de passage GLOBALE de l'examen.

BÉNÉFICES DE NOTES

Le code de l'éducation prévoit que les candidats ajournés peuvent conserver sur leur demande et pour chacune des épreuves ou unités, dans la limite des cinq sessions suivant la première à laquelle ils se sont présentés, le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10.
Le renoncement à un bénéfice de notes est définitif pour la session en cours.
Cependant, lors de nouvelle réglementation, il faut se référer au tableau de correspondance d'épreuves de la spécialité concernée.

REFERENTIELS D'EXAMEN

Le site Eduscol présente chaque examen et donne accès aux référentiels de chacun:

BREVET PROFESSIONNEL: https://eduscol.education.fr/1915/le-brevet-professionnel-bp
MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 4 : https://eduscol.education.fr/1903/la-mention-complementaire-de-niveau-4

Pour tous renseignements, consultez le site internet du rectorat : *www.ac-limoges.fr / rubrique Examen ou* :
➔ Brevet Professionnel, Mention Complémentaire niveau 4 : 05-55-11-40-86 ou marianne.masse@ac-limoges.fr

ANNEXE I

SECTEUR BÂTIMENT et TRAVAUX PUBLICS

TRAVAUX en HAUTEUR

Liste des diplômes concernés par la RECOMMANDATION R408 (Attestation échafaudages)

Conformément à l'arrêté du 18 juillet 2023 relatifs aux diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Groupe I Annexe 5 (Utilisation)	
Bac Pro	Menuiserie Aluminium-verre Ouvrages du bâtiment: métallerie Technicien d'études du bâtiment, option A: études et économie Technicien d'études du bâtiment, option B: assistant en architecture Travaux Publics
BP	Métiers de la pierre Tailleur de pierre : monuments historiques
CAP	Charpentier-Bois Couvreur Marbrier du bâtiment et de la décoration Menuisier Aluminium-verre Menuisier Installateur Métallier Métiers du plâtre et de l'isolation Tailleur de pierre
MC III	Zingueur
MC IV	Peinture décoration
Groupe II Annexes 4 et 5 (Utilisation et réception)	
BP	Couvreur Menuisier Aluminium-verre Métallier
MC IV	Technicien en énergies renouvelables option A et option B
Groupe III Annexes 3 et 5 (Utilisation et montage)	
CAP	Maçon Constructeur d'ouvrages en béton armé Peintre-applicateur de revêtement
MC III	Plâtrier
BP	Métiers du plâtre et de l'isolation
Groupe IV Annexes 3, 4 et 5 (Utilisation, réception et montage)	
Bac Pro	Aménagement et finition du bâtiment Interventions sur le patrimoine bâti Technicien du Bâtiment : organisation réalisation du gros œuvre
MC III	Echafaudeur (à partir session 2025)

BP	Etanchéité du bâtiment et des travaux publics Maçon Peintre Applicateur de revêtement